

-K.H.6
RESIDENCE DU RUANDA.-
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA

19 Mars 1955.-

ASTRIDA



931 /Just.

69/Just. du
7 ja,vier 1955.-

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le
Substitut du Procureur du Roi à KITEGA.-

Astrida, le 19 Mars 1955.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'administrateur Territorial Assistant Principal
J. NYSENS.,

Vol de vaches.

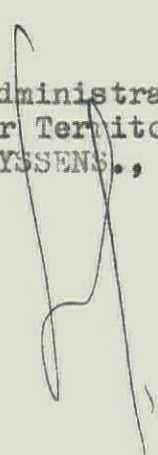
A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à MUHINGA.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Me référant à votre lettre dont référence reprise
en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce cou-
vert une traduction d'une lettre du sous-chef KARAMBIZI.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant Principal,
J. NYSENS.,



Cobite. up a h.
le Suédois. Vitego

A. P. O. P. L.

for me a friend of yours
the club of ref. in me. I can't
be a friend of yours. I can't
be a friend of yours. I can't
be a friend of yours. I can't
be a friend of yours. I can't

AV

TERRITOIRE D'ASTRIDA
CENTRE DE NÉGOCE DE

AUTORISATION D'OCCUPATION (en quadruple)

M.....commerçant est autorisé à occuper
la parcelle n°.....du centre de Négoce de.....à la date
du.....

I.- a) Il versé au profit des C.A.C. du Territoire d'Astrida, la somme
de.....francs, représentant les redevances location annuelle
de la dite parcelle jusqu'au 31 décembre 19 (quittance du.....
n°.....)

II.- Il est entendu que la présente autorisation d'occupation est
résiliable de plein droit, sans préavis ni indemnisation quelconque de
la part de l'autorité territoriale, dès le lendemain du jour de l'-
expiration de la première année d'occupation laquelle prend cours à la
date de ce jour.

Il en sera de même à l'échéance de chaque nouvelle année de location
comptée de date à date.

III.- Préalablement à toute mise en oeuvre de matériaux, le locataire
devra obtenir une autorisation de bâtir. La demande accompagnée et à
tout remboursement de la taxe locative acquittée par lui, dans le cas
autrement que par empêchement de force majeure, à établir par lui

TRADUCTION.-

Muyaga, le 28 Janvier 1955.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Faisant suite à votre lettre n°161/A.I. du 20.1.1955 m'apprenant le vol de trois vaches en Urundi et me faisant savoir que je dois les rechercher, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Au début du mois de novembre deux barundi se sont présentés chez moi pour me dire qu'ils avaient été victime d'un vol de trois vaches, que venus à la recherche ils avaient perdu la trace des vaches avant de traverser l'Akanyaru.

J'ai immédiatement commencé une enquête. Sachant que Bandora était disparu un moment sans que nous sachions où il se trouvait, et que d'autre part les vaches avait été volées alors qu'il était absent de chez lui et qu'il avait la réputation d'être un voleur de vaches, qu'il était originaire de l'Urundi, je l'ai convoqué pour lui demander où il était parti.

Au lieu de répondre à ma convocation il prit la fuite la même nuit, emportant tout son bétail, et alla s'installer à la colline Kibirizi, en chefferie du Mayaga, Territoire de Nyanza, où il réside actuellement.

Je suppose qu'il a pris la fuite parce qu'il pressentait la raison de cette convocation.

A mon avis pour retrouver ces vaches, il faudrait que Monsieur l'Administrateur de Muhinga donne ordre au Chef Nyawakira du Bukakwa, pour qu'il interroge le passeur RUSURIRA, réputé avoir aidé à la traversée du bétail, il réside à la colline Nyabikenke, s/chef Bacumi. Il faudrait également interroger un certain Rukangira résidant en Urundi et qui aurait été le promoteur du vol à ce que l'on raconte. C'est un ami de Bandora.

sé/- Le s/chef KARAMBIZI, Fr;.-

Kyacuho Twarumuri
Saul -
Joude

Muzaga, le 28 Janvier 1955

Muni Bwana Administrateur de Territoire,

Ikurikiye barurwa 4-116/A.I ya kwi tanki ya 20.1.55
imungisha ko baliho uka eshatu yigye i Burundi mugira
ugo muguzure ku mugabo BANDORA barikokoko.

Mu mbono ko y' ukwagi kuwa Gwumbi, i Burundi haruye
abagabo babiri baje kumugira ko babibye uka 3
bambigira ko baje bari kurikiye rikabubira ku Gwumbi
cyo bakuriza.

Kuva, ubuho utangira yubora enyuma.
Maze kumunye ko BANDORA yari yarabuze kutazigira, aho yagiyeye,
kandi icyo uka y' i Burundi rikaba zaribye umu giteyabiyemo.
buri kandi mu buvumbi asanzwe, aketwaho ukuriza
akaba na harukire ko i Burundi; ndamutururira
kugira ngo mubaze aho yari yaragiyeye.

Aho kunyitaba, ariko uka y' umuho y' umuho
y' umuho ku muho y' umuho - chefferie Muzaga, Territoire Gwumbi
ubuho uka y' umuho.

Yacikurikiye muho, amaze ko amutururira umuho -
kora ko enyuma y' icyo uka yigye twamubaze ku muho.
Y' umuho muho y' umuho, umuho y' umuho aboneka
muho Bwana Administrateur wa Territoire ya Muzaga
yatumye kuri Nyawakira Umugamba w' Intara

ya BUKAKWA, agakora enqute ku musare
wo mu Itara ye witwa KUSURIRA, kuho barugaga
ho ariwe wamubukije iro nka, atuye ku Kausoji
wiyabikurike kuwa sous. chef mubumbe

Bakungira gukora indi enqute ku mugabo
witwa kungira nawe atuye i Burundi.
Bakuka ho ariwe wazigamburije kuho ari insuti
ya BANDORA.

Wiyeye sous. chef KAMUKIRI B.

Kamukiri B.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 20 janvier 1954.

O B J E T :
Gushakisha inka zibwe.

N° 116 /A.I.

Kuli sous-chef KARAMBIZI à Gakoma.

Ndakumenyesha yuko haliho inka eshatu zibwe k'umugore witwa MUSHIMANKUYU wo muli sous-chefferie Sebumuku, chefferie BUKAKWA Territoire ya Muhinga. Yavuze ko inka ze zili k'umugabo witwa BANDORA waho i Gakoma. None ugomba kureba uwo mugabo ukamugenzura kugirango umenye neza niba aliho zili koko. Warangiza ukansubiza uko anketi yawe yagenze niba halizo wabonye cyangwa warazibuze.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W,



TERRITOIRE DE MUHINGA

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Muhinga, le 7 janvier 1955
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

N°69/Just.

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Vol de vaches

Transmis copie pour information à
Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi à KITEGA

Muhinga, le 7 janvier 1955

l'O.P.J.

J. TROQUET

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à

ASTRIDA

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre

connaissance que la nommée MUSHIMANKUYU de la sous-chefferie
Sebumuku Chefferie du BUKAKWA Territoire de Muhinga, est venue
déposer une plainte au sujet d'un vol de 3 vaches qui a été commis
chez elle vers la mi-novembre 1954. Suivant ses déclarations elle
a entendu dire que trois vaches volées se trouveraient chez le
nommé BANDORA résidant à la colline Gakoma S/Chef Karambizi
Chefferie Kashugi. Je vous saurais gré de bien vouloir faire effec-
-tuer les recherches et en communiquer les résultats à Monsieur le
Substitut du Procureur du Roi à Kitega.

L'Officier de Police Judiciaire,

J. TROQUET

[Signature]